République Française ***Arrondissement d'Aubusson***

Commune de Gentioux-Pigerolles

Compte rendu

du Conseil Municipal

Séance du 10 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Gentioux-Pigerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Gentioux, sous la présidence de Monsieur Benjamin SIMONS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal :

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : DELADONCHAMPS Benoit, JEANBLANC Denise, SIMONS Benjamin, GUILLOT Paulette, FLOUR Thomas, MOREIRA Georges, BAYET TORDO Irène, GUIOMAR Clara.

Absents excusés : GRASSER Stéphane, CABARET Pauline.

Absents : CHATOUX Florent.

Pouvoirs : CABARET Pauline à GUIOMAR Clara, GRASSER Stéphane à FLOUR Thomas.

Secrétaire : GUIOMAR Clara.

Début du conseil 19h.

1/ Etablissement du montant et des modalités de frais de déplacement

En raison de l'intervention de plusieurs prestataires extérieurs qui agissent souvent bénévolement pour la collectivité mais sollicitent la prise en charge de leurs frais de déplacement, M. le Maire propose au conseil d'établir les modalités suivantes sur ces remboursements de frais de déplacement : le défraiement de déplacement s'opérera à hauteur de 30 centimes d'euros du kilomètre avec un plafonnement établi à 400 euros par voyage aller/retour.

➔ Adopté à l'unanimité.

2/ Enfouissement des réseaux : conventionnement avec le SDEC23 – Pigerolles

M. le Maire donne lecture du projet de convention par lequel la commune désigne le Syndicat Départemental des Energies de la Creuse comme maître d'ouvrage unique temporaire de la future opération d'enfouissement des réseaux au sein du bourg de Pigerolles.

Cette opération est inscrite au programme de travaux du Syndicat pour l'exercice 2024.

➔ Adopté à l'unanimité.

3/ Protection des périmètres de captages : achat de parcelles

M. FLOUR, adjoint au Maire, présente la délibération nécessaire à l'achat des parcelles concernées par l'établissement ou la rénovation des périmètres de protection des captages en activité, à savoir :

Lieu-dit « Chez Gorce » : achat de la parcelle CD118 (65m²) à Mesdames AUTERNAUD Annie et BORNE Martine pour 18,20 euros.

Bourg de Pigerolles : achat de la parcelle 153 YO 21 (146m²) au Groupement Forestier PEROLLE représenté par M. PEROLLE Patrice pour 63,22 euros.

Lieu-dit « Pallier », captage de Chabanne : achat de la parcelle BK284 (205m²) à M. Mme LAROUDIE Franck pour 100,46 euros.

Lieu-dit « Pallier », captage de Jarousse : achat des parcelles BR 135 et BR 136 à M. DETIENNE Thibaud (3030m²) pour 545,50 euros.

Concernant le captage de Gentioux, M. l'adjoint au Maire précise qu'il est attendu l'exécution du chantier en cours, de même que pour celui du captage de Chez Gorce, afin de déterminer l'emprise exacte du chemin d'accès et procéder à l'acquisition des parcelles correspondantes au Groupement Forestier de La Brauze et à M. POULAUD Patrick.

➔ Adopté à l'unanimité.

4/ Actualisation et établissement du montant de loyers

M. le Maire rappelle que lors d'une précédente séance, le conseil municipal a délibéré une augmentation de la grille tarifaire du réseau de chaleur municipal. Il convient donc d'actualiser le montant des loyers des bureaux situés au sein de la mairie-école, raccordée audit réseau. Le coût de l'électricité a également augmenté de 4% au 01/02/2023.

M. le Maire propose les modifications tarifaires suivantes :

Bureau numéro 1 (10m²) : 42 euros/mois.

Bureaux 2 et 3 (20m² chacun) : 74 euros/mois.

Logement T4 sis 10 Place du Monument (92,38m² habitable) : M. le Maire propose 374,08 euros mensuels, correspondant au conventionnement social dudit logement et afin de mettre ce loyer en cohérence avec le reste du parc locatif municipal.

➔ 9 « pour » ; 1 voix « contre ».

5/ Modification du montant d'indemnités d'un adjoint au Maire

M. le Maire propose de porter l'indemnité de la 2e adjointe au Maire à 8,3 % de l'indice brut 1027, correspondant à un montant brut mensuel de 334,12 euros. Ladite modification n'appelant pas d'augmentation de montant de la ligne budgétaire concernée votée depuis 2021.

➔ 9 voix « pour ».
➔ Mme JEANBLANC ne prend pas part au vote.

6/ Mise aux normes de la digue et des évacuations de l'étang de Joux : plan de financement

M. le Maire présente au conseil municipal le plan de financement suivant, relatif à la remise aux normes de l'étang de Joux, appartenant à la collectivité :

Dépenses prévisionnelles	Montant prévisionnel	Recettes prévisionnelles	Montant prévisionnel
Mise aux normes du déversoir	7 300 €	Dotation en Equipement des Territoires Ruraux	10 975 €
Canal	1 700 €	Autofinancement	10 975 €
Pêcherie	3 600 €		
Ouvrage de répartition	2 750 €		
Bassin de décantation	4 100 €		
Maîtrise d'œuvre	2 500 €		
TOTAL HT	21 950 €	**TOTAL HT**	21 950 €

➔ Adopté à l'unanimité.

7/ Suppression et création d'un poste d'adjoint administratif

Après consultation du service concerné, M. le Maire indique que le poste d'adjoint administratif actuellement vacant comprenait un volume horaire hebdomadaire de 20 h et qu'au regard des réalités du service, il est proposé au conseil municipal de supprimer ce poste.

➔ Adopté à l'unanimité.

Afin de répondre aux nécessités du service, M. le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet à 17h30 hebdomadaire à compter du 1er avril 2023.

➔ Adopté à l'unanimité.

8/ Vote des adhésions/cotisations et subventions aux associations

Après réunion de la commission municipale correspondante et après sollicitations auprès des associations, M. le Maire propose au conseil municipal d'adhérer aux structures suivantes et de procéder au règlement des cotisations 2023 idoines :

Adhésions/cotisations 2023

Association	Somme demandée	Somme accordée
Association interdépartementale des communes forestières du Limousin	Pas de demande	100€
CAUE23	Pas de demande	100€
Association des Maires et Adjoints de la Creuse	122€	122€
Conservatoire des Espaces Naturels	50€	50€
Association des Maires Ruraux de la Creuse	100€	0€
Association pour le Pastoralisme sur la Montagne limousine	Pas de demande	100€
La Courtine 1917	25€	100€
Petit Patrimoine Grandes Causes	10€	10€
Association foncière du Haut Thaurion	5€	5€
TOTAL		**587€**

De même, M. le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions aux structures suivantes pour l'année 2023 :

Subventions aux associations 2023

Association	Somme accordée
Radio Vassivière	250€
Coopérative scolaire	2 000€
Arts nomades	200€
Banque alimentaire de la Creuse	150€
Comité des fêtes de Gentioux-Pigerolles	500€
Petit Patrimoine Grandes Causes	900€
Les Amis de Joux	200€
TéléMillevaches	200€
La Bascule	1 750€

Amicale des Sapeurs-pompiers de Faux-la-Montagne	200€
Planning familial 19 Peyrelevade	200€
TOTAL	**6 550€**

- ➔ Adopté à l'unanimité.
- ➔ Mme BAYET-TORDO ne participe pas au vote de la subvention pour l'association *La Bascule*.

9/ Comptes administratifs et comptes de gestion 2022

M. FLOUR, adjoint au Maire, est désigné à l'unanimité comme président de séance.

M. le Maire présente au conseil municipal les comptes administratifs.

Compte administratif 2022 BUDGET PRINCIPAL						
Libellé	**FONCTIONNEMENT**		**INVESTISSEMENT**		**ENSEMBLE**	
	DEPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		323 137.52	31 286.33		31286.33	323137.52
Opérations de l'exercice	677 335.80	878 176.96	280 173.77	248 036.20	957 509.57	1 126 213.16
Résultats de clôture	**200 841.16**		**32 137.57**		**200 841.16**	**32 137.57**
Restes à réaliser			17 261.91		17261.91	
TOTAUX CUMULES	677 335.80	1 201 314.48	328 722.01	248 036.20	1 006 057.80	1 449 350.68

Compte administratif 2022 A.E.P/ASSAINISSEMENT						
Libellé	**FONCTIONNEMENT**		**INVESTISSEMENT**		**ENSEMBLE**	
	DEPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		22 557.88		292 706.68		315 264.56
Opérations de l'exercice	72 766.92	91 545.41	52 707.71	33 692.03	125 474.63	125 237.44
Résultats de clôture		**18 778.49**	**19 015.68**		**19 015.68**	**18 778.45**
Restes à réaliser			3 000.00		3 000.00	
TOTAUX CUMULES	72 766.92	114 103.29	55 707.71	326 398.71	128 474.63	440 502.00

Compte administratif 2022 RÉSEAU DE CHALEUR						
Libellé	**FONCTIONNEMENT**		**INVESTISSEMENT**		**ENSEMBLE**	
	DEPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		1 203.09		93 446.36		94 649.45
Opérations de l'exercice	185 936.82	185 935.52	69 105.69	49 488.00	371 872.34	235 423.52
Résultats de clôture	**1.30**		**19 617.69**		**19 618.99**	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	185 936.82	187 138.61	69 105.69	142 934.36	371 872.34	330 072.97

Compte administratif 2022 GÎTES DE GENTIOUX						
Libellé	**FONCTIONNEMENT**		**INVESTISSEMENT**		**ENSEMBLE**	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		1.98	7 921.68		7 921.68	1.98
Opérations de l'exercice	51 517.64	61 159.24	16 500.00	14 839.37	68 017.64	75 998.61
Résultats de clôture	**9 641.60**		**1 660.63**		**1 660.63**	**9 641.60**
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	51 517.64	61 161.22	24 421.68	14 839.77	75 939.32	76 000.59

M. le Maire quitte la séance, M. FLOUR, adjoint au Maire, soumet au vote après débats :

➔ Adopté à l'unanimité.

M. le Maire rejoint la séance.

M. le Maire présente au conseil municipal les comptes de gestion et fait constater au conseil municipal leur correspondance avec les comptes administratifs.

➔ Adopté à l'unanimité.

10/ Affectation de résultats

M. le Maire propose au conseil municipal les affectations de résultat suivantes :

Budget Principal :
Couverture du besoin de financement de la SI 80 685.81 €
Report au 001 budget 2023 - 63 423.90 €
Report au 002 budget 2023 443 292.87 €

Budget annexe Eau/Assainissement :
Report au 001 budget 2023 273 691.00 €
Report au 002 budget 2023 41 336.37 €

Budget annexe Réseau de chaleur :
Report au 001 budget 2023 73 828.67 €
Report au 002 budget 2023 1 201.79 €

Budget annexe Gîtes de Gentioux :
Couverture du besoin de financement de la SI 9 582.31 €
Report au 001 budget 2023 - 9 582.31 €
Report au 002 budget 2023 61.27 €

➔ Adopté à l'unanimité.

Suspension de séance 21h.

Reprise de séance 21h15.

11/ Budgets primitifs 2023

M. le Maire propose au conseil municipal les budgets primitifs 2023.

Budget Principal :
En section d'investissement : 694 813.52 €
En section de fonctionnement : 1 146 330.87 €

Budget annexe Eau/Assainissement :
En section d'investissement : 552 124.00 €
En section de fonctionnement : 128 875.37 €

Budget annexe Réseau de chaleur :
En section d'investissement : 123 319.67 €
En section de fonctionnement : 247 010.47 €

Budget annexe Gîtes de Gentioux :
En section d'investissement : 105 819.31 €
En section de fonctionnement : 36 537.00 €

➔ Adopté à l'unanimité.

12/ Taux fiscaux

M. le Maire informe le conseil municipal que les communes ont récupéré la possibilité de modifier le taux de la taxe d'habitation, désormais réservée aux résidences secondaires et aux biens loués, toutefois la modification de ce taux entraîne modification obligatoire des taux de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide du maintien des taux suivants pour l'exercice 2023 :

- 39.01% pour la taxe foncière sur le bâti
- 83.02% pour la taxe foncière sur le non bâti
- 13.03% pour la taxe d'habitation

➔ Adopté à l'unanimité.

13/ Questions diverses

M. FLOUR, adjoint au Maire, expose au conseil municipal qu'une réunion s'est tenue le 09/03/23 à Felletin lors du conseil syndical du SIAEP de la Haute Vallée de la Creuse. Une étude portée par la communauté de communes Creuse Grand Sud sera cofinancée par le SIAEP et les communes Unités de Gestion de l'Eau (UGE) indépendantes.

Le coût prévisionnel de l'étude est de 1 050€ pour la commune de Gentioux-Pigerolles selon une clef de répartition déterminée au nombre d'abonnés. Cette étude doit permettre de disposer des éléments nécessaires afin de définir les conséquences d'une potentielle adhésion des communes UGE indépendantes au SIAEP Haute Vallée de la Creuse à l'échéance 2026.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a procédé au soutien financier et moral du projet de l'association *Les Granges de Lachaud* auprès des financeurs publics. Ce projet sollicite de forts financements publics (DATAR, collectivités locales, Région, Europe…).

La réalité humaine derrière le projet ayant changé, au vu des volumes financiers d'argent public concernés, il est proposé au conseil municipal de conditionner son soutien officiel auprès des financeurs à une redéfinition en profondeur du projet initial.

➔ Le conseil municipal donne une position générale favorable à ce que M. le Maire communique à la Région Nouvelle-Aquitaine ses réserves quant au soutien de la collectivité et ses raisons.

M. le Maire indique que le syndicat mixte du Lac de Vassivière réfléchit actuellement au périmètre d'emprise de la destination du lac. Il est envisagé la mise en place de panneaux d'entrée de destination au bordure des voiries des communes membres ou à l'intérieur de leur territoire, chaque commune pouvant réfléchir préalablement à l'implantation la plus pertinente sur son territoire.

M. le Maire informe le conseil municipal que lors de la conférence des maires du 01/03/23 organisé par la communauté de communes, a été présenté un projet porté par la Mutualité Française Limousine et la commune d'Aubusson afin d'établir un centre de santé sur cette dernière. La particularité de ces centres est de recruter du personnel médical salarié.

La commune d'Aubusson propose de réaliser les investissements de structure pour aménager l'espace et propose que la communauté de communes Creuse Grand Sud s'acquitte d'une subvention annuelle d'équilibre pour le fonctionnement de ce service, structurellement déficitaire.

- ➔ Le conseil municipal émet des doutes sur la capacité de la Mutualité Française Limousine à se distinguer d'autres opérateurs dans le recrutement de médecins, problème généralisé à l'ensemble du territoire national.
  Des questions d'équité avec d'autres communes de l'EPCI qui rencontrent actuellement les mêmes problèmes se posent également. Le fait que l'EPCI engage des dépenses pour le fonctionnement d'un service ne relevant pas de ses compétences est également soulevé.

M. le Maire expose la nécessité de définir rapidement un calendrier de travail avec les communes voisines et le réseau de santé Millesoins afin de mettre en place une stratégie partagée pour faciliter l'attractivité et l'installation de nouveaux personnels soignants sur le territoire.

Fin du conseil 23h.